



MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA

Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)

DEMANDE DE COTATION N°001/DC/ **COM-EBEBDA/CIPM/** DU 29/01/ 2025 RELATIVE A
L'APPUI EN APPAREILLAGE AUX PERSONNES VULNERABLES DANS LA COMMUNE D'EBEBDA,
DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT : **BIP/MINAS-EXERCICE 2025.**

EXERCICE :

MONTANT PRÉVISIONNEL TTC :

5.000.000

DELAI DE LIVRAISON : **30 Jours**

DOSSIER DE COTATION

29 Janvier 2025

SOMMAIRE

Pièce N°1 : Avis de cotation

Pièce N°2: Règlement de la cotation

Chapitre 1 : Le dossier de Cotation

Chapitre 2 : Préparation des offres

Chapitre 3 : Dépôt des offres

Chapitre 4 : Ouverture des plis et évaluation des offres

Chapitre 5 : Attribution du marché

Pièce N°3 : Modèles d'annexes

3.1- Lettre de soumission

3.2- Description technique des prestations

3.3- Cadre de devis estimatif, description et quantitatif

3.4- Tableau de comparaison des offres

Pièce N°4 : Projet de Marché

Sommaire

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Exécution du Marché

Chapitre III : Dispositions financières

Chapitre IV : Dispositions diverses

PIECE N°1 : AVIS DE COTATION

VERSION FRANCAISE



DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-EBEBDA/CIPM/2025 DU 29/01/ 2025 RELATIVE A L'APPUI EN APPAREILLAGE AUX PERSONNES VULNERABLES DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT : BIP/MINAS-EXERCICE 2025

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de ses besoins, le Maire de la Commune d'Ebebda, Autorité contractante, lance une Demande de Cotation pour l'appui en appareillage aux personnes vulnérables dans la Commune D'Ebebda, dans le Département de la Lékié, Région du Centre

2- Consistance des prestations

Les prestations visées dans cette demande de cotation comprennent en état neuf et fonctionnel l'appui en appareillage aux personnes vulnérables dans la Commune d'Ebebda.

3-Coût du projet : Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est celui porté par le tableau ci-dessous :

Nº LOT	DESIGNATION DU MATERIEL	Coût en F CFA
unique	Appareillage	5.000 000 (cinq millions)

4- Allotissement :

Les prestations sont réparties en un (01) lot unique suivant le tableau ci-après :

Nº LOT	DESIGNATION DU MATERIEL	Coût en F CFA
unique	Appareillage	5.000 000 (cinq millions)

5- Participation et origine :

La présente Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais, justifiant de spécifications techniques et financières pour la fournir des équipements requis.

6- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est « Hors ligne »

7- Financement :

Les prestations, objets de la présente Cotation sont financés par le BIP/MINAS/2025

8- Consultation du dossier de la Demande de Cotation :

Dès publication du présent avis, le dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du maire d'Ebebda, Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

9- Acquisition du dossier de Consultation:

Le dossier de Consultation peut être obtenu au Service des marchés de la Mairie d' Ebebda dès publication du présent avis, contre versement à la recette municipale d'Ebebda. (Remise de l'original de la quittance de paiement) d'une somme non remboursable de **15.000 (quinze mille) FCFA**

10- Remise des Offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Maire d'Ebebda au plus tard **le 28/02/2025 à 12 Heures** et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/ COM-EBEBDA/CIPM/2025 DU 29/01/2025 RELATIVE A
L'APPUI EN APPAREILLAGE AUX PERSONNES VULNERABLES DANS LA COMMUNE
D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11- Ouverture des Offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps. Elle se tiendra **le 28/02/2025 à 13 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Ebebda, dans la salle des actes de la Mairie d'Ebebda.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12- Délai d'exécution :

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **un (01) mois** pour chaque lot à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

14- CRITERES D'EVALUATION

A. Critères éliminatoires :

1. fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
2. offre technique non conforme au matériel et aux spécifications techniques ;
3. caractéristiques techniques inférieures à 70% de « oui » soit 07/10.
- 4- absence de prospectus du matériel.

B. Critères essentiels :

1. Présentation Générale de l'offre
2. garantie des équipements
3. Références dans les fournitures similaires
4. Capacité financière
5. Délai de livraison

15 Attribution du Marché :

Le Maire de la Commune d'Ebebda attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante, et jugée conforme au Dossier de Cotation.

16- Durée de validité des Offres :

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dès publication du présent avis de consultation à la Mairie d'Ebebda.

18- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de Mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO au numéro et de l'ARMP au numéro **675 605 180**.

Fait à Ebebda le _____

**Le Maire de la Commune d'Ebebda,
(Autorité Contractante).**

COPIES :

- DD/MINMAP/Lékié
- DDMINDDVEL/Lékié
- ARMP (pour publication)
- PRESIDENT/CIPM/EBEBDA;
- ST/COM-EBDA pour archivage
- Affichage

NOTICE OF QUOTATION REQUEST



**NOTICE OF QUOTATION REQUEST N° 001/ONIT/ COM-EBEBDA/HM/CTB/2025 OF 29/01/ 2025, RELATING
TO THE SUPPORT FOR THE EQUIPMENT TO VULNERABLE PEOPLE IN EBEBDA COUNCIL, LEKIE
DIVISION, CENTRE REGION.**

FINANCING. **MINAS/EXERCISE 2025**

1- Purpose:

The Mayor of Ebebda Council, contracting authority, hereby launches a **Notice of Quotation Request** for relating to the **support for the equipment to vulnerable people** Ebebda Council, Lékié Division, Centre Region.

2- Nature of services

The services include notably **the equipment to vulnerable people** in Ebebda Council.

3- Cost of projects

The costs of the works is:

N° LOT	DESIGNATION OF EQUIPMENT	AMOUNT OF THE SUBMISSION DEPOSIT IN CFA
single	APPARATUS	5 000 000 (Five million)

4- Allotment

The work is divided in (01) one lot according to the table below.

N° LOT	DESIGNATION OF EQUIPMENT	AMOUNT OF THE SUBMISSION DEPOSIT IN CFA
single	APPARATUS	5 000 000 (Five million)

5- Participation and origin:

Participation to this notice of quotation request is opened to Cameroonian enterprises proving a good expertise in this domain.

6- Submission method

The submission method retained for this Request for Quotation is offline

7- Financing

The Services subject of this Request for Quotation shall be financed by PIB/ **MINSA/EXERCISE 2025**:

8- Consultation of quotation request:

Immediately after the publication of this notice, the **quotation request** may be consulted during opening hours at the Ebebda council secretariat. It may equally be consulted online on the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm).

9- Acquisition of quotation request:

The acquisition of **quotation request** may be obtained from the tenders' board service of the head of market unit in Ebebda council, immediately after publication of this notice against payment (delivery of the original receipt payment) a nonrefundable fee amounting **15 000 (fifteen thousand) CFA Francs**, at the municipal treasury receipt.

10- Submission of bids:

Each bid drafted in French or in English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies labeled as such shall reach the Ebebda council secretariat, at the above address not latest than: **the 28/02/2025** at 12 o'clock. local time, submitted against a receipt and labeled:

NOTICE OF QUOTATION REQUEST N° 001/ONIT/ COM-EBEBDA/HM/CTB/2025 OF 29/01/ 2025, RELATING TO THE EQUIPMENT TO VULNERABLE PEOPLE EBEBDA COUNCIL, LEKIE DIVISION, CENTRE REGION

"TO BE OPENED ONLY IN COMMISSION"

11- Opening of bids:

The bids shall be opened once. The opening of administrative documents, technical and financial offers shall be done on the **28/02/ 2025** from 1 PM O'clock by the Internal Tender Board of Ebebda council. Each bidder may attend the opening session or may be represented by a person of his choice, having an expert and excellent knowledge of the offers.

12- Delivery deadline

The maximum delivery deadline of the contract is **one (01) calendar month**. Rainy periods all the various constraints and diverse subjections are included in this deadline and runs from the date of acknowledgement of the service under to the start of the services.

13- Evaluation criteria

A. Critères éliminatoires :

- 1- False declarations, fraudulent schemes or forged documents
3. Technical offer not in accordance with hardware and technical specifications;
5. Technical data below 70% of « yes ». Let 07/10 be

B. Critères essentiels :

1. General presentation of the offer.....
2. Equipment guarantee.....
3. References in similar services.....
4. Financial capacity.....
5. Delivery delay.....

14- Attrition of Contract

The Mayor of Ebebda Council will allot contracts to bidders whose offers will be evaluated as the least expensive and budget true to the tender file.

15- Duration of the validity of offers

The bidders remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the Submission of tenders.

16- Additional Information:

Additional technical information may be obtained during working hour through the Mayor of Ebebda Council from the date of publication of the present notice.

17- Fight against corruption and malpractices

For any denunciation for practices, facts or acts, attempt of corruption or facts of malpractices, please call CONAC at 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and the Unit for the Fight Against Corruption of the PO at **675 605 180** and ARMP at _____

Ebebda, on the _____
THE MAYOR OF EBEBDA COUNCIL (Contracting Authority)

Copies:

- DELEGATE OF LEKIE PUBLICS CONTRACTS
- ARMP (for publication in JDM)
- Ebebda/President commission
- TS/Ebebda council
- archives/chrono

PIECE N° 3: Règlement de la cotation

CHAPITRE I : LE DOSSIER DE COTATION

Article 1^{er} : - Contenu du Dossier de cotation

- 1.1 Le Dossier de cotation décrit les fournitures faisant l'objet de la lettre commande, fixe les procédures de la cotation et stipule les conditions de cette lettre-commande.
- 1.2 Le Dossier de cotation comprend les documents ci-après :
- (a) L'avis de consultation
 - (b) Les spécifications techniques,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de marché,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
 - (g) Liste des banques et compagnies d'assurance actualisée.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de cotation.

CHAPITRE II : PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : - Documents constitutifs de l'offre

L'offre unique présentée par le cocontractant en version originale et en 06 copies comprendra les documents suivants dûment remplis : et sera structurée en 02 (trois) parties séparées par un intercalaire de couleur.

PARTIE A : Elle comprendra

- a- Une lettre de soumission, timbrée à **2.000 F CFA** (timbre fiscal et communal) (suivant modèle joint) ;
- b- Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- c- Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
- d- Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- e- Une quittance d'achat du Dossier de Consultation de **quinze mille (15 000 FCFA)** ;
- f- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- g- Une Attestation d'immatriculation en cours de validité et timbrée;
- h- Une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois mois et certificat que l'Entrepreneur a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- i- Attestation de conformité fiscale en cours de validité timbrée ;
- j- Une attestation et un plan de localisation ;
- k- Un modèle de Marché dûment rempli paraphé sur chaque page, puis signé et daté à la dernière page par le soumissionnaire
- l- Bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif dûment remplis, paraphés sur chaque page, puis datés et signés à la dernière.

PARTIE B : Elle comprendra

- La présentation générale de l'entreprise ;
- Les caractéristiques techniques de la fourniture à livrer ;
- Les catalogues et autres prospectus ;
- Les garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- Les références dans les fournitures similaires ;
- La capacité financière ;
- Le délai de livraison.
- **Le cadre du bordereau des prix unitaires et le devis estimatif et quantitatif de l'appareillage** dûment remplis

Article 4 : - Offre

- 4.1 Le Cocontractant précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA)

Et

b. toutes taxes et droits de douanes compris, (TTC).

4.2 Le Cocontractant complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre-commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 : - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 : - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 30 jours à compter de la date de remise.

CHAPITRE III : DEPOT DES OFFRES

Article 7: - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe scellée et cachetée :

- (a) Adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Nb : aucun marquage distinctif ne devra être fait sur l'enveloppe extérieure sous peine de rejet

Article 8 : - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues au service des marchés (Service Technique) de la Commune d'Ebebda au plus tard le **28/02/ 2025** à 12 heures.

CHAPITRE IV : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : - heure d'ouverture des offres

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Ebebda ouvrira les plis le même jour que le jour du dépôt des offres et à l'heure qui suit celle du dépôt en présence d'un représentant de chaque soumissionnaire

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 : - Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant à travers le tableau ci-dessous en:

- examinant de la conformité des offres, du point de vue de l'authenticité des pièces prévue par le règlement de la consultation, du respect des délais indiqués par le Maître d'ouvrage et des spécifications techniques ; la conformité des catalogues aux caractéristiques techniques du matériel proposé
- vérifiant des opérations arithmétiques, et utilisera le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- élaborant un tableau récapitulatif des offres joint en annexe

CHAPITRE IV : Attribution du marché

Article 11 : - Attribution du marché

La Commission Interne de Passation des Marchés analysera les offres des soumissionnaires et attribuera la demande de cotation à celui qui aura l'offre remplissant les conditions techniques et étant moins disant.

Article 12 : - Communiqué de l'attribution du marché

L'Autorité contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communicant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,

- c) Le montant **du marché**,
- d) Le délai de livraison.

Article 13 : - Signature du marché

Dans les cinq (05) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'autorité Contractante et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 : - Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président et les Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de "corruption" quiconque donne ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ;
- (b) Est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

PIECE N° 4 : Modèles d'annexe

4.1 – MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Objet : Demande de Cotation N°001/ DC / COMMUNE-EBEBDA/ CIPM / 2025 du202
Relative à l'appui en appareillage aux personnes vulnérables de la Commune d'Ebebda.

A

Monsieur. Le Maire De la Commune d'Ebebda

Mr

Après avoir examiné le Dossier de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

.....confondrement à la demande de cotation et pour la somme de.....F CFA (en chiffre et en lettres).Hors taxe sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises.....F CFA (en chiffres et en lettres).
Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de..... (*Nombre de jours en lettre et en chiffre*) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Signature.....

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat

4.2- LETTRE DE SOUMISSION

A l'attention du Maire de la Commune d'Ebebda
Monsieur le Maire

Après avoir examiné le dossier de demande de cotation N_____ , nous, soussignés, offrons d'exécuter les travaux décrits, en conformité avec toutes les conditions contractuelles et toutes les spécifications du dossier, les cadres du devis quantitatifs et estimatif) pour un **total Hors Taxes (en chiffres et en lettres) Francs CFA HT.**

et Toutes Taxes Comprises de _____ (en chiffres et en lettres) Francs CFA TTC, et dans le délai de livraison imposé par le DC.

Par notre participation à la présente procédure de soumission, nous acceptons toutes les conditions de la procédure de sélection, explicites dans le dossier de DC, et déclarons qu'après nous en être rendus compte par nous-mêmes, notre offre tient compte des conditions d'accès et d'exécution des travaux.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 30 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans le DC. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Date:

Signature

Nom:

DIRECTEUR de l'Entreprise:

4.5 - DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS

DESIGNATION	REFERENCES
CANNE BLANCHE	00-001-200540
PAIRE BEQUILLES	00-001-200541
TRICYCLE A ROUES HANDICAPEES00-001-200544
CANNE ANGLAISE (PAIRE)00-00-191039

4.3 - CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Références	Désignation	Quantité	Prix Unitaire EN LETTRES (FCFA)	Prix Unitaire EN CHIFFRES(F CFA)	Prix Total DE LIVRAISON H.T (FCFA)
1	00-001-200540	Canne blanche				
2	00-001-200541	Paire béquilles				
3	00-001-200544	Tricycles roues handicapées				
4	00-001-191039	Canne anglaise (paire)				

4.4 CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	Références	Désignation	Quantité	Prix Unitaire H.T (FCFA)	Prix Total H.T (FCFA)
1	00-001-200540	Canne blanche	35		
2	00-001-200541	Paire béquilles	35		
3	00-001-200544	Tricycles roues handicapées	02		
4	00-001-191039	Canne anglaise (paire)	37		
TOTAL GENERAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)			0		
I.R (5,5%)					
NET A PERCEVOIR					
MONTANT TTC					

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE FCFA

_____ HT
ET DE

_____ TTC

PIECE N° 5 : Modèles de Marchés

REPUBLICHE DU CAMEROUN

.....
Paix-Travail-Patrie

.....
REGION DU CENTRE

.....
DEPARTEMENT DE LA LEKIE

.....
COMMUNE D'EBEBDA

.....
COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

.....
Peace –Work –Fatherland

.....
CENTER REGION

.....
LEKIE DIVISION

.....
EBEBDA COUNCIL

.....
INTERNAL TENDER BOARD

Commission Interne de Passation des Marchés De la commune d'Ebebda

LETTRE-COMMANDE N°/LC/ APRES AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-
EBEBDA/CDPM/2025 DU 29/01/ 2025 RELATIVE A L'APPUI EN APPAREILLAGE
AUX PERSONNES VULNERABLES DANS LA COMMUNE D'EBEBDA, DANS LE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

TITULAIRE :

BP : TEL :

N° R.C.

N° CONTRIBUABLE : N° CPTE BANCAIRE :

OBJET : APPUI EN APPAREILLAGE AUX PERSONNES VULNERABLES

LIEU : COMMUNE D'EBEBDA

DELAI D'EXECUTION : 30 jours

MONTANTS TTC: _____ FCFA

HTVA : _____ FCFA

T.V.A. (%) : _____ FCFA

IR (5.5 ou 2.2 %) : _____ FCFA

Net à mandater : _____ FCFA

SOUSCRITE LE : _____

SIGNE-LE : _____

NOTIFIE LE : _____

ENREGISTREE LE : _____

ENTRE :

La République du Cameroun

Représentée par : Le Maire de la Commune D'EBEBDA

Ci-après dénommé Autorité Contractante

“L’Administration”

D’UNE PART,

ET

L’ENTREPRISE :

BP :

N° R.C.

N° CONTRIBUABLE :

N° CPTE BANCAIRE :

Représentée par : son Directeur Général

Ci-après dénommé

“L’Entrepreneur”,

D’AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUT :

SOMMAIRE

Chapitre I : généralités

- Article 1 – objet du marché
- Article 2 – procédure du marché
- Article 3 : pièces constitutives du marché
- Article 4 : textes généraux
- Article 5 : attributions du chef de service et de l'ingénieur
- Article 6 : délai et lieu de livraison
- Article 7 : Ordre de Service
- Article 8 : domicile du cocontractant

Chapitre II : exécution du marché

- Article 9 : rôle et responsabilité du cocontractant
- Article 10 : consistance des prestations
- Article 11 : description des fournitures
- Article 12 : informations et documents à fournir
- Article 13 : réception des fournitures
- Article 14 : garantie
- Article 15 : assurance

Chapitre iii : disposition financières

- Article 16 : généralités-prix
- Article 17 : montant de la lettre commande
- Article 18 : modalités de paiement
- Article 19 : Domiciliation bancaire
- Article 20 : régime fiscal
- Article 21 – nantissement

Chapitre iv : dispositions diverses

- Article 22 – timbre et enregistrement
- Article 23 – édition et diffusion du marché
- Article 24 – litiges
- Article 25 – résiliation du marché
- Article 26 – Pénalités de retard
- Article 27 – validité du marché

Chapitre I : généralités

Article 1 – objet du marché

Le présent marché a pour objet **l'appui en appareillage aux personnes vulnérables** de la Commune d'Ebebda suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des prestations et les quantités définies dans le bordereau des prix.

Article 2 – procédure de passation du marché

La présente lettre-commande est passée suivant une procédure de consultation simplifiée conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

Article 3 : pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constructives de la présente lettre-commande sont les suivantes par ordre de priorité :

La soumission du cocontractant et ses propositions :

Le détail estimatif ;

Le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 : textes généraux Applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- 2- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 3- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- 4- la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 sur le régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- 5- la loi N°024/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 6- la loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2025 ;
- 7- le décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 8- le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- 9- L'Arrêté Conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaire des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, membres et Rapporteur des Sous-commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires alloués aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la Passation, le Suivi et le Contrôle des Marchés Publics ;
- 10- L'Arrêté N° 401/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique
- 11- L'Arrêté N° 403/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'Ouvrages Délégués aux Présidents, Membres et Rapporteurs des Commissions de réception, Commissions de suivi et de recette technique ;
- 12- L'Arrêté N°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'examen des recours résultant des Marchés publics ;
- 13- l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'EEBDA, département de la Lékié, Région du Centre ;
- 14- La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- 15- Lettre Circulaire N°000005/LC/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics dans le cadre de la contractualisation des marchés

- 16- la Circulaire N°00013995/MINFI/CAB du 31 Décembre 2024 relative à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- 17- Lettre Circulaire N°000001/LC/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels ;
- 18- Lettre Circulaire N°000006/LC/PR/MINMAP/CAB du 17 Août 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maîtres d'Ouvrage et maîtres d'Ouvrage Délégués ;
- 19- La circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- 20- Guide des acteurs intervenant dans le processus de la passation et de l'exécution des marchés communaux ;
- 21- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

Articles 5 : Les attributions de

Les attributions de Maître d'Ouvrage sont dévolues au **Maire de la Commune d'Ebebda** ;

Les attributions du Chef de Service sont dévolues au **Chef Technique de la Mairie d'Ebebda**. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels

Les attributions de l'ingénieur sont exercées par **le Chef de Centre des Affaires Sociales d'Ebebda** : Il doit vérifier que la livraison est conforme aux spécifications techniques décrites dans le marché, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

L'Autorité en charge du contrôle externe est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié dont les représentants de la Brigade Départementale de contrôle des Marchés vérifient à travers les contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité des prestations livrées et réceptionnées ; vérifient à postériori, sur la base de tous les décomptes dont il reçoivent copie, l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées ; assiste en qualité d'observateur, aux recettes et réceptions techniques des prestations ; reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte général et définitif après la réception définitive ;

Article 6 : délai et lieu de livraison

Le délai de livraison des fournitures est fixé à 30 jours au plus à compter de la date de notification de l'ordre de service livrer les équipements.

La livraison aura lieu à la Mairie d'Ebebda au délai fixé par le présent article.

Article 7 : Ordres de service.

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- ✓ L'ordre de service de livrer le matériel est signé par le Maire de la Commune d'Ebebda et notifié au Cocontractant par le même Maire, avec copie à Au Délégué Départemental des Marchés Publics, au Chef de service, à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur.
- ✓ Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par le Maire de la Commune d'Ebebda, avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics, au Chef de service, à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- ✓ Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de la Commande seront directement signés par le Chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.
- ✓ Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au

Cocontractant par le Chef Service du Marché, avec copie Au Délégué Départemental des Marchés Publics et à l'Ingénieur.

Article 8 : domicile du cocontractant

Le cocontractant fait élection de domicile

A : , BP : TEL : FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse

Chapitre II : exécution de la lettre-commande

Article 9 : rôle et responsabilité du cocontractant

Le cocontractant a pour mission d'exécuter la fourniture du matériel Médical tel que décrit dans **Article 10** : sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché (voir article 5) et se conformer aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

Article 11 : consistance des prestations

Les prestations du cocontractant comprennent la fourniture des équipements tels que définie dans la description technique des prestations et le cadre de devis quantitatif et estimatif du présent dossier de consultation.

Article 12 : description des fournitures

Les caractéristiques minimales demandées sont les suivantes :

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS

DESIGNATION	spécifications
CANNE BLANCHE	-Réglables -Réfringents (dans la nuit)
PAIRE BEQUILLES	-Réglables -Réfringents (dans la nuit)
TRICYCLE A ROUES HANDICAPÉE S	En bois
CANNE ANGLAISE (PAIRE)	. -Réglables -Réfringents (dans la nuit)

Article 13 : informations et documents à fournir

Le cocontractant doit réaliser le marché conformément aux conditions spécifiées par le Maître d’Ouvrage dans le Bordereau des quantités.

Le cocontractant doit notifier au Maître d’Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :
Copies de la facture décrivant les Fournitures et indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
Notification de la livraison

Ces documents devront être reçus par le Maître d’Ouvrage 10 jours au moins avant la réception des équipements. Dans le cas contraire, le Cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

Article 14 : réception des fournitures

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception. Elle se déroulera en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

Président : Le Maître d’Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur : Le Chef de Centre des Affaires Sociales d’Ebebda ;

Membre : Le Comptable matière de la Commune d’Ebebda ;

Membre : Le Chef Service du Marché ;

Membre : Le Cocontractant.

Observateur : Le Délégué Départemental des Marchés Publics ou son représentant ;

La commission vérifiera la conformité des fournitures par rapport aux spécifications techniques et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à lever à ses frais les observations incriminées.

Article 15 : garantie

L’Equipment médical livré doit être garanti de toute dégradation ou altération précoce par le Cocontractant.

Article 16 : assurance/transport

Les risques de toute nature pendant l’exécution de la lettre-commande doivent être assurés par une assurance prise par le Cocontractant. Le Maître d’Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

Chapitre iii : disposition financières

Article 17 : généralités-prix

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 18 : montant du marché.

Le montant total du présent marché s'élève à la somme de :

..... F CFA TTC (.....) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISSES)
conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 19 : modalités de paiement

Le paiement se fera en F CFA de la façon suivante :

après la signature du procès-verbal de réception sans réserves, par tous les membres de la commission de réception et par le Cocontractant, à la demande écrite du Cocontractant et sur présentation d'une facture en cinq (5) exemplaires décrivant, comme de besoin, les services rendus et du procès-verbal de réception sans réserve signé par tous les membres désignés à cet effet par le Maître d’Ouvrage, et après que le Cocontractant ait satisfait aux autres obligations stipulées dans la lettre-commande.

Article 20. Cautionnement d'avance de démarrage

20.1 Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du Cocontractant, il pourra être accordé, une avance de démarrage d'un montant au plus égal à vingt (20) pour cent du montant toutes taxes comprises du marché sans justification. Cette avance devra être cautionnée à trente pour cent (30%) par un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais, et agréé par le Ministre en charge des Finances.

Article 21 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état de somme due conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Article 22: Domiciliation bancaire

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N° compte bancaire : Domicilié à Au nom de :

Article 23 : régime fiscal

La présente lettre-commande est soumise à tous les droit et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 24 – nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, sont désignés comme suit :

Autorité chargée de l'ordonnancement de la présente lettre-commande :

L'autorité Contractante : Le Maire de la Commune d'Ebebda (Maître d'Ouvrage)

Comptable chargé de l'ordonnancement des paiements

Le Receveur Municipal de la Commune d'Ebebda,

Chapitre iv : dispositions diverses

Article 25– timbre et enregistrement

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 26 – édition et diffusion de la lettre-commande

vingt (20) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés, puis, fournis au Chef Service du Marché aux frais du Cocontractant.

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe

A défaut de règlement à l'amiable, tout différent découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction compétente.

Article 27 – Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différent découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction compétente.

Article 28 : Pénalités de retard (CCAG Article 32 complété)

A. Pénalités de retard

28.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;

a. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du

trentième jour.

- 28.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels

NB : En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est applicable des pénalités selon des articles 168 et 169 du code des marchés publics.

Article 29 – résiliation du marché

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II du Titre IV du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de:

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires;
- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans l'exécution des travaux entraînant des pénalités de plus dix pour cent (10%) du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance du Cocontractant ;

Article 30 – validité du marché

Le présent marché ne sera validé qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant de l'administration.

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES(Lot1)

N°	Références	Désignation	Quantité	Prix Unitaire EN LETTRES (FCFA)	Prix Unitaire EN CHIFFRES(F CFA)	Prix Total DE LIVRAISON H.T (FCFA)
1	00-001-200540	Canne blanche réglables et réfringents				
2	00-001-200541	Paire béquilles réglables et réfringents				
3	00-001-200544	Tricycles roues handicapées (en bois)				
4	00-001-191039	Canne anglaise (paire) réglables et réfringents				

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	Références	Désignation	Quantité	Prix Unitaire H.T (FCFA)	Prix Total H.T (FCFA)
1	00-001-200540	Canne blanche	35		
2	00-001-200541	Paire béquilles	35		
3	00-001-200544	Tricycles roues handicapées	02		
4	00-001-191039	Canne anglaise (paire)	37		
TOTAL GENERAL HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
I.R (5,5%)					
NET A PERCEVOIR					
MONTANT TTC					

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE FCFA

_____ HT

ET DE

_____ TTC

PAGE ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° / LC/ PASSEE APRES AVIS DE COTATION N° 001/DC/ COM-EBEBDA/CIPM/**2025** DU 29/01/ 2025 RELATIVE A L'APPUI EN APPAREILLAGE AUX PERSONNES VULNERABLES DE LA COMMUNE D'EBEBDA, DANS L'ARRONDISSEMENT D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA L:EKIE

MONTANT DU MARCHE :

TITULAIRE :

DELAI : 30 Jours

Lue et acceptée par le cocontractant

EBEBDA, le.....

Signée par Le Maire de la Commune d'Ebebda,
(Autorité Contractante)

Ebebda, le.....

Enregistrement

Tableau de comparaison des offres

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

Grille d'évaluation

N°	Spécifications	Minimum requis	Note	OUI	Non
1.	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		/4		
	Reliure		1		
	Sommaire		1		
	Intercalaire		1		
	Respect de l'ordre de la DC		1		
	GARANTIES DES EQUIPEMENTS		/3		
	Disponibilité des magasins des pièces de recharge		1		
	Service après-vente		1		
	Garanties après-vente		1		
3.	REFERENCE DANS LES FOURNITURES SIMILAIRES		/1		
	01 contrat de livraison du similaire dans les 05 dernières années		1		
4.	CAPACITE FINANCIERE		/1		
	Ccapacité financière supérieure ou égale à 1.500.000		1		
5.	DELAI DE LIVRAISON		/1		
	Délai égale inférieur ou égal à 30 jours		1		
	TOTAL GENERAL		/10		

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) d'au moins 70% de « OUI » sera éliminé. soit 07/10